



Cognac, le 10 février 2026

## INFORMATION

### **LE MAIRE DE LA VILLE DE COGNAC**

**informe ses administrés que la réunion de la commission de contrôle chargée de la régularité des opérations électorales se tiendra à l'Hôtel de Ville le :**

***vendredi 20 février 2026 à 17h00 à l'Hôtel de Ville – Salle du Conseil***

Conformément à l'article R.11 du code électoral, cette commission examine la régularité des inscriptions et des radiations intervenues depuis le 9 décembre 2025.

**La réunion est publique mais le public n'a pas accès aux plèces des dossiers examinés en séance.**

**Seuls les membres de la commission ont accès à ces éléments.**

Le Maire,  
Morgan BERGER

